



Octobre 2022

# Informations municipales

## 04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.f>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

### ► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	2
La commission "démocratie participative"	2
Permanences Rivolet Infos Accueil Numérique	2
Auberge de Rivolet	2
Mutuelle communale - Permanence- Lacenas	2
Constations de fissures	2
Obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones de montagnes à partir du 1 <sup>er</sup> novembre 2022	3
Enquête statistique sur les loyers et charges - INSEE	3
La biodiversité	3
Gestion des déchets	4
Espace Infos énergie du Rhône	4
Déclaration annuelle de ruches	4
Eco-taxe - évitons les dépôts sauvages	5
Aides aux travaux de rénovation énergétique du logement - CAVBS	5
Classe en 6 - Vente de saucisson au gène	6
Classe en 3 - Vente de choucroute	6
Randonnée mensuelle - ASL	6
Soirée Halloween - Classe en 1	6
Association Hippotoufer - Stage de cirque	6

### Dates à retenir

06 et 20/10 : Permanences « Rivolet Accueil Infos Numérique » - salle de réunion  
12 et 26/10 : Permanence de l'espace info énergie du Rhône – Villefranche  
13/10 : Conseil municipal  
16/10 : Vente de saucisson au gène – Classe en 6  
18/10 : Réunion de la commission « démocratie participative » - salle de la mairie  
23/10 : Randonnée mensuelle - ASL  
24/10 : Mutuelle communale – Permanence mensuelle - LACENAS  
29/10 : Formation sur le compostage - Rivolet  
30/10 : Vente de choucroute – Classe en 3  
31/10 : Soirée Halloween – Classe en 1 – salle des fêtes  
31/10 au 04/11 : Stage de cirque – Association Hippotoufer



**MAIRIE**

### Secrétariat de mairie

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de la commune de Rivolet [www.rivolet.fr](http://www.rivolet.fr):

**Mardi de 7h30 à 12h**

**Jeudi de 16h à 19h**

**Vendredi de 10h à 12h30**

## **Conseil municipal**

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 13 octobre à 20h** dans la salle de réunion de la mairie de Rivolet.

## **La commission « démocratie participative »**

Lors de l'atelier du 13 septembre, ouvert à tous les rivoliens, deux projets ont été extraits de la consultation des habitants : l'aménagement du centre village et l'aménagement de la zone de l'aire de loisirs.

Au conseil municipal du 15 septembre, les élus ont priorisé **l'aménagement de l'aire de loisirs** pour expérimenter un projet participatif.

Lors du prochain atelier, nous travaillerons donc sur cette action en cherchant les moyens d'impliquer les différents acteurs (enfants, jeunes, riverains, usagers...)

Tous les rivoliens intéressés sont invités. On peut participer à un seul atelier ou à tous les ateliers, c'est suivant sa disponibilité et son envie.

Si vous êtes intéressés, retrouvez-nous :

**Mardi 18 octobre de 20h30 à 22h dans la salle de la mairie.**

## **Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »**

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée. Ce mois d'octobre, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **le jeudi 6 octobre et le jeudi 20 octobre, de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

**Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.**

## **Auberge de Rivolet**

« Bonjour,

Certes les conditions climatiques ayant évolué, nous ne pourrons plus vous servir en terrasse mais nous vous accueillerons avec autant de plaisir à l'intérieur pour boire dans notre bar et dans la salle de restaurant, manger nos plats typiques marocains. Mais aussi tous les jours des menus traditionnels régionaux sont préparés afin que chacun trouve un plat à son goût, sans oublier notre carte avec pièce du boucher ou poisson toujours disponibles.

Des plats chauds végétariens sont aussi servis, avec des tajines et pizzas aux légumes de saison, couscous et hamburgers végétariens, sans oublier la célèbre soupe Harira de Bahija.

PS : Tous ces plats peuvent être emportés midi et soir tous les jours d'ouvertures.

A très bientôt »

Bahija et Alain

## **Mutuelle communale – Permanence mensuelle - LACENAS**

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT se tiendra **le lundi 24 octobre 2022, de 14h à 15h30, en mairie de LACENAS.** Vous trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

## **Constataion de fissures**

Si vous constatez des fissures sur vos habitations ou autres mouvements liés à la sécheresse, merci de contacter le secrétariat de mairie pour que la commune puisse faire un recensement.

En fonction des déclarations, la municipalité se renseignera pour une éventuelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur Rivolet.

Seulement après cette reconnaissance, il conviendra d'effectuer une déclaration auprès des assurances pour les personnes concernées afin de prétendre à une indemnisation.

## **Obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones de montagnes à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022**

Pour continuer à améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale, et éviter les situations de blocage, l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver s'appliquera à partir du 1er novembre 2022 dans les départements situés dans des massifs montagneux.

Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.

**Les nouvelles obligations** d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars. Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des **dispositifs antidérapants amovibles** (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de **quatre pneus hiver**.

Les pneus hiver sont identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Cette obligation s'applique en période hivernale, **du 1er novembre au 31 mars**, dans 96 communes du Rhône, et notamment **Rivolet**.

## **Enquête statistique sur les loyers et les charges - INSEE**

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise **du 21 septembre au 15 octobre 2022** une enquête sur les loyers et les charges.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers : l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.



## **ENVIRONNEMENT**

---

### **La biodiversité**

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.

Office Français pour la Biodiversité.

## **Gestion des déchets**

### **Le meilleur des déchets c'est celui que l'on ne produit pas !**

Voici quelques chiffres sur la quantité de déchets que l'Agglo de Villefranche, via le prestataire SYTRIVAL, gère par habitant et par an sur notre commune.

Le poids des ordures ménagères s'élève à 242 kg hab/an. Coût 52€ hab/an.

Le poids des emballages recyclés, boîtes et papiers s'élève à 35 kg. hab/an. Coût 16€ hab/an.

Le poids du verre à recycler s'élève à 29 kg. Coût 1,62€ hab/an

Un refus de tri a un coût de 0,76€ par an et par habitant. Lorsque l'on se trompe de bac de tri, la marchandise repart à l'ordure ménagère, ce qui engage des coûts de transport énergivores et polluants.

A la demande des habitants, la ville de Villefranche a mis en place des sites de composteurs gérés en autonomie. Depuis 2019, ce sont plus de 9 tonnes de biodéchets qui ont été détournés des ordures ménagères, soit une économie de 1 900€.

**Notre commune est maintenant équipée de composteurs collectifs en pied d'immeuble, place d'Auderville. Les personnes intéressées pour venir alimenter ces composteurs sont invitées à venir en mairie aux heures d'ouverture afin que le mode d'utilisation leur soit transmis.**

Un bio sceau, le code des cadenas permettant d'ouvrir le composteur à alimenter ainsi que la réserve de matière sèche leur sera remis.

Notez que le **samedi 29 octobre 2022 à 11h une mini formation sur le compostage sera donnée sur site.**

## **L'espace info->Energie du Rhône**

L'ESPACE INFO->ENERGIE du Rhône renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie.

Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. Sur RDV au **04 37 48 25 90**

Permanences locales **de 9h30 à 16h30 : 12 et 26 octobre.**

Adresse : 13 rue Claude-Bernard, 69400 Villefranche-sur-Saône

Des informations sont disponibles sur le site internet suivant : [www.infoenergie69-grandlyon.org](http://www.infoenergie69-grandlyon.org)

## **Déclaration annuelle de ruches : Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2022).

## **Eco-Participation - évitons les dépôts "sauvages"**

L'éco-participation est une contribution financière versée par le consommateur lors de l'achat d'un appareil ménager, en vue d'assurer les futurs frais de recyclage de ce dernier.

1. **Votre appareil fonctionne toujours ou est réparable** : réparer votre appareil, c'est prolonger sa durée de vie tout en faisant un bon geste pour l'environnement. Sinon, pensez au don. Votre appareil fera des heureux parmi les plus défavorisés.
2. **Votre appareil n'est pas réparable** et vous souhaitez le remplacer en achetant un nouveau : les distributeurs d'appareils électriques (supermarchés, magasins de bricolage, magasins spécialisés) **ont l'obligation de reprendre vos équipements usagés en magasin ou à la livraison, lors de l'achat d'un équipement neuf : c'est la reprise « 1 pour 1 ».**
3. **Votre appareil n'est pas réparable et vous n'en rachetez pas de nouveau** : en déchetterie et dans certains magasins mettant à votre disposition des bacs de recyclage en libre accès pour les petits équipements (moins de 25 cm de diagonale) : c'est la reprise « 1 pour 0 ».

## **C.A.V.B.S.**

**La Communauté d'Agglomération**  
vous accompagne dans  
**la rénovation énergétique**  
de votre logement

**Profitez  
d'aides  
pour vos  
travaux !**



- Diminuez vos factures d'énergie
- Améliorez le confort de votre logement
- Favorisez l'emploi local
- Valorisez votre patrimoine immobilier

**Une question, un conseil, un projet ?**  
**Contactez un conseiller**  
**de l'ALTE 69**

**04 37 48 25 90**





## ASSOCIATIONS

---

### **Classe en 6 – Vente de saucisson au gène**

Après quelques temps d'inactivité, la classe en 6 revient en force pour sa traditionnelle vente de victuailles. Nous vous invitons donc à venir nous retrouver **le dimanche 16 octobre prochain place d'Auderville à partir de 10h30** autour d'une sympathique buvette pour une vente de saucisson au gène.

A très vite.

### **Classe en 3 – Vente de choucroute**

**Dimanche 30 octobre 2022**, pas besoin de cuisiner, la Classe en 3 vous prépare sa Choucroute à emporter.

On vous attend nombreux à partir de 10h sur la Place d'Auderville.

2023 approche, la Classe en 3 défilera à Rivolet le 30 Avril.

Si vous êtes de la 3 (né en 2003, 1993, 1983, 1973, 1963, 1953, 1943...) et que vous aimez vous amuser, que vous avez envie de partager des moments festifs...alors venez nous rejoindre !!!

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pendant cette vente.

### **ASL – Randonnée mensuelle**

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 23 octobre** (le 4<sup>ème</sup> dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

### **Classe en 1 - Soirée Halloween**

Avis à tous les fantômes, sorcières, monstres en tous genre, Rivoliens, petits et grands.

La classe en 1 vous attend nombreux pour cette première édition soirée Halloween !

**Rdv le 31 octobre à la salle des fêtes à partir de 18h.**

Au programme : conte à 18h30, maquillage, concours de déguisement et bal !

Buvette et restauration sur place ou à emporter avec Camio Di Pizze et ses pizz'halloween.

Entrée 5€ pour les plus de 2 ans

### **Association Hippotoufer – Stage de cirque**

L'association Hippotoufer propose **du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre** un stage de cirque pour des enfants âgés de 4 à 6 ans et de 7 ans et plus avec l'école de cirque "Arts, vie et vent ».

Voir toutes les infos et comment s'inscrire sur notre site : [www.dindesfolles.com](http://www.dindesfolles.com)

La Mairie de RIVOLET